

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

Le 12 juin 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 10 et 11 juin 2013**

**2013 DEVE 92** Avenant de prolongation de la convention d'occupation du domaine public du 7 février 2003 avec la Société d'Exploitation des Parcs d'Exposition (SEPE) dans le Parc Floral (12<sup>ème</sup>).

**M<sup>me</sup> Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose de conclure un avenant de prolongation de la convention d'occupation du domaine public du 7 février 2003 avec la Société d'Exploitation des Parcs d'Exposition (SEPE), dans le Parc Floral de Paris (12<sup>ème</sup>) ;

Vu l'avis du conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement en date du 3 juin 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

#### **Délibère :**

Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant à la convention d'occupation du domaine public du 7 février 2003, joint au présent projet, en prolongeant la durée et modifiant son article 13.